

Vous avez votre **BAC**  
et vous poursuivez vos études...

Ayez le réflexe  
**AFDE**

**Allocation  
Familiale  
Départementale  
Étudiant**

Dossiers à compléter en ligne sur le site  
**[www.mes-services-publics70.fr](http://www.mes-services-publics70.fr)**

à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026

De 150 à 800 €  
selon l'âge de l'étudiant  
(maximum 25 ans)  
et les revenus familiaux





# Bourse départementale du secondaire

Pour les collégiens et les lycéens  
sous conditions de revenus  
et si votre enfant ne perçoit pas la bourse  
des collèges ou des lycées

Dossiers à compléter en ligne sur le site  
**[www.mes-services-publics70.fr](http://www.mes-services-publics70.fr)**

à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026

Collégiens ▶ 50 €  
Lycéens ▶ 50 €





## APRÈS LE BAC

### AFDE - Allocation Familiale Départementale Étudiant

#### CONDITIONS À REMPLIR PAR LA FAMILLE

Pour bénéficier de l'Allocation Familiale Départementale Étudiant (AFDE), la famille doit remplir l'ensemble de ces conditions :

- avoir son domicile principal en Haute-Saône,
  - avoir un ou des enfants poursuivant des études dans l'enseignement supérieur (après le baccalauréat),
  - avoir des revenus inférieurs au barème arrêté par le Département de la Haute-Saône\*.
- Les revenus de la famille pris en compte sont ceux du dernier avis d'imposition en vigueur. (exemple : pour l'année universitaire 2026/2027, prise en compte des revenus 2025).

\* Le Département de la Haute-Saône établit un barème de revenus maximum à respecter. Ce barème tient compte des situations familiales particulières. À partir des documents fournis, le service instructeur calcule un quotient familial mensuel. L'allocation est attribuée aux familles ayant un quotient familial mensuel inférieur ou égal à 1200 €.

#### CONDITIONS À REMPLIR PAR L'ÉTUDIANT

Est considéré comme étudiant (statut justifié par la production d'un certificat de scolarité 2026/2027) :

- toute personne suivant un enseignement supérieur après le baccalauréat
- dans un établissement public ou privé ou à distance (avec le CNED par exemple),
- en France ou à l'étranger.

Sont exclus :

- les étudiants percevant une rémunération dans le cadre de leur formation.
- les étudiants suivant une formation de très courte durée (moins de 4 mois).

Age limite à respecter : avoir moins de 26 ans au cours de l'année universitaire (exemple : pour une demande d'AFDE au cours de l'année universitaire 2026/2027, l'étudiant doit avoir ses 26 ans après le 30 juin 2027).

#### IMPORTANT

Pour l'ensemble de ces aides, le Département prend en compte les revenus que vous avez perçus en 2025 et qui figurent sur l'avis d'imposition ou de non-imposition que vous avez reçu en 2026.

De 150 à 800 €  
selon l'âge de l'étudiant  
(maximum 25 ans)  
et les revenus familiaux

Dossiers à compléter en ligne sur le site  
**[www.mes-services-publics70.fr](http://www.mes-services-publics70.fr)**  
à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026



## Vous êtes au collège : pratiquez le sport en club !

Le sport en club

Pour votre enfant, si vous le **Département de la Haute-Saône** vous aide  
à adhérer à un club haut-saônois.

Pour en bénéficier :

- Vous êtes **élève de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>** dans un collège public du département
- Vous êtes **inscrit domicilié dans le département**

**Votre aide** ► **Maximale de 50 €** en fonction du bout de l'adhésion (Elle peut être  
diffusée sur la totalité ou sur une partie de l'adhésion d'une aide par l'année scolaire)



Dossier à compléter  
au nom des parents sur

[www.mes-services-publics70.fr](http://www.mes-services-publics70.fr)



Maison Départementale de l'Aménagement des Territoires  
Direction du Développement, de l'aménagement  
et de la Coopération Territoriale  
6 rue de la Mutualité  
70006 VESOUL  
ddact@haute-saone.fr  
03 84 95 78 10

## Vous êtes lycéen : Votre scolarité dans le secondaire !

Le sport en club

Vous habitez la Haute-Saône, vous êtes scolarisé en collège ou en lycée, et vous ne  
pouvez pas bénéficier de la bourse des lycées ou des collèges.  
Le **Département de la Haute-Saône** peut vous aider.

**Votre aide** ► pour un collégien 50 €,  
pour un lycéen 50 €.



Maison Départementale de l'Aménagement des Territoires  
Direction du Développement, de l'aménagement  
et de la Coopération Territoriale  
6 rue de la Mutualité  
70006 VESOUL  
ddact@haute-saone.fr  
03 84 95 78 10



Dossier à compléter  
au nom des parents sur  
[www.mes-services-publics70.fr](http://www.mes-services-publics70.fr)

## Vous poursuivez vos études après le BAC !

Allocation Étudiants



Vous BAC en poche, vous poursuivez des études. Le **Département  
de la Haute-Saône** peut vous aider à les financer.

**Vous pouvez en bénéficier si :**

- Vous êtes **jeune haut-saônois de moins de 26 ans**.
- Vos parents sont **domiciliés dans le département**.

**Votre aide** ► pour les moins de 20 ans : de 150 à 400 €  
pour les plus de 20 ans : de 350 à 800 €.



Dossier à compléter  
au nom des parents sur  
[www.mes-services-publics70.fr](http://www.mes-services-publics70.fr)

Maison Départementale de l'Aménagement des Territoires  
Direction du Développement, de l'aménagement  
et de la Coopération Territoriale  
6 rue de la Mutualité  
70006 VESOUL  
ddact@haute-saone.fr  
03 84 95 78 10

## Partez en vacances avec les 1000 semaines !

1000 semaines de vacances

En vue de favoriser le sport en vacances de vos enfants, le **Département de  
la Haute-Saône** vous aide à les financer pendant les petites ou les grandes  
vacances scolaires définies par le calendrier de l'Éducation Nationale.

**Vous pouvez en bénéficier si :**

- Vous avez un **Quotient Familial (QF)** de la CAF au MSA ≤ 800 €.
- Vous avez un **ou plusieurs enfants âgés** de 3 à 18 ans dans l'année civile.

**Votre aide** ► jusqu'à 100 € en fonction des ressources du foyer fiscal



Dossier à compléter  
au nom des parents sur

[www.mes-services-publics70.fr](http://www.mes-services-publics70.fr)



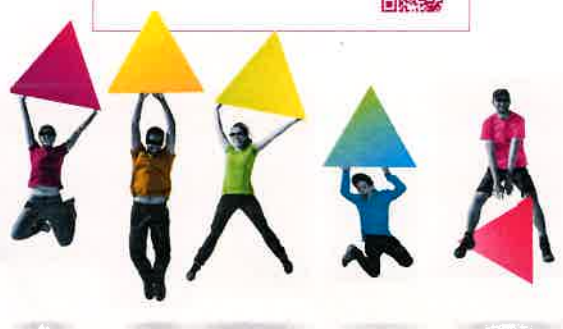
Maison Départementale de l'Aménagement des Territoires  
Direction du Développement, de l'aménagement  
et de la Coopération Territoriale  
6 rue de la Mutualité  
70006 VESOUL  
ddact@haute-saone.fr  
03 84 95 78 10

## Vous avez moins de 26 ans ?

Le Département  
vous accompagne !



[www.mes-services-publics70.fr](http://www.mes-services-publics70.fr)



## Un coup de pouce pour vous installer dans votre premier logement !

Parce que l'emménagement dans un **premier logement** s'accompagne de frais d'installation conséquents (dépôt de garantie, ouverture de compteurs, assurance, équipement),  
le Département de la Haute-Saône vous aide à financer l'accès à votre logement.

**Vous pouvez en bénéficier si :**

- Vous êtes jeune Haut-Saônois de 18 à 25 ans inclus.
- Vous emménagez dans un logement localisé en Haute-Saône.

**Votre aide ► De 100 € à 400 €** en fonction des ressources du foyer fiscal du ou des jeunes (l'aide est cumulable avec les aides accordées au titre du FSL)



Maison Départementale de l'Aménagement des Territoires  
Direction du Développement, de l'aménagement  
et de la Coopération Territoriale  
6 rue de la Mutualité  
70006 VESOUL  
ddact@haute-saone.fr  
03 84 95 78 10

Dossier à compléter  
au nom du jeune sur  
[www.mes-services-publics70.fr](http://www.mes-services-publics70.fr)



## Avec votre permis B : en route vers l'autonomie !

Pour votre autonomie, le Département de la Haute-Saône vous aide  
à financer votre permis B.

**Vous pouvez en bénéficier si :**

- Vous êtes jeune Haut-Saônois de 15 à 25 ans inclus.
- Vous vous inscrivez dans une auto-école en conduite accompagnée ou traditionnelle.

**Votre aide ► De 100 € à 400 €** en fonction des ressources du foyer fiscal du jeune ou de ses parents.



Dossier à compléter au nom  
du jeune majeur ou des parents  
[www.mes-services-publics70.fr](http://www.mes-services-publics70.fr)



Maison Départementale de l'Aménagement des Territoires  
Direction du Développement, de l'aménagement  
et de la Coopération Territoriale  
6 rue de la Mutualité  
70006 VESOUL  
ddact@haute-saone.fr  
03 84 95 78 10